

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 janvier 2026

Affichée le :

5 janvier 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, M. Philippe LOUVET, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, Mme Anne MAIRE, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Christelle MOUGIN qui donne procuration à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

M. Philippe LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.01

**Convention avec l'association « Le rucher pédagogique des Erauges » pour
la mise à disposition d'une salle communale**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 14 janvier 2026**

Publiée le 14 janvier 2026

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association « Le rucher pédagogique des Erauges » réglementant la mise à disposition d'une salle communale au sous-sol de la mairie pour l'extraction du miel.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2026

Application agréée E-lexperts.com

99_DE-025-212501274-20260112-2026_01-DE

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 janvier 2026

Affichée le :

5 janvier 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, M. Philippe LOUVET, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, Mme Anne MAIRE, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Christelle MOUGIN qui donne procuration à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

M. Philippe LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.02

Convention pour la gestion d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCPM

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le janvier 2026**

Publiée le janvier 2026

M. le Maire expose que le conseil communautaire de la CCPM a acté la nouvelle version de la convention relative à la gestion d'un service commun pour l'instruction des demandes d'urbanisme lors de sa séance du 11 décembre 2025.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2026

Application agréée E-legalite.com

93_DE-025-212501274-20260112-2026_02-DE

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
5 janvier 2026

Affichée le :
5 janvier 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, M. Philippe LOUVET, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, Mme Anne MAIRE, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Christelle MOUGIN qui donne procuration à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

M. Philippe LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.03

Validation du règlement d'attribution de fonds de concours de la CCPM

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 14 janvier 2026***

Publiée le 14 janvier 2026

M. le Maire rappelle que le Pacte Financier et Fiscal 2026-2031 approuvé par le conseil communautaire du 16 octobre 2025 propose un certain nombre d'ajustements et de corrections dans les relations entre la CCPM et ses communes membres. Ses objectifs généraux sont d'assurer un exercice harmonisé des compétences et une répartition équitable des charges et des ressources entre toutes les communes.

Les évolutions proposées par le PFF s'accompagnent d'une refonte des relations financières internes, traduite notamment par la modulation des attributions de compensation et le retour de deux compétences (scolaire et bouchages de trous) dans le giron communal, accompagnées de contreparties financières partielles.

Afin de parachever cette recherche d'équilibre, la mise en place d'un outil de solidarité financière a donc été proposée : le fond de concours.

Le fond de concours constitue en effet un instrument de coopération financière permettant à la CCPM de cofinancer des projets communaux. Concrètement, ce mécanisme offre la possibilité à la CCPM de participer au financement d'une opération relevant de la compétence des communes. Il s'inscrit dans une logique de partenariat, permettant de mutualiser les moyens au service d'objectifs communs, notamment dans un contexte de réajustement des compétences et des flux financiers internes.

En somme, le fond de concours apparaît comme un outil de régulation et de solidarité territoriale venant compléter les dispositifs proposés par le Pacte afin de garantir un équilibre durable entre la CCPM et ses communes membres.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-2125 01274-2 026 0112-2026_03-DE

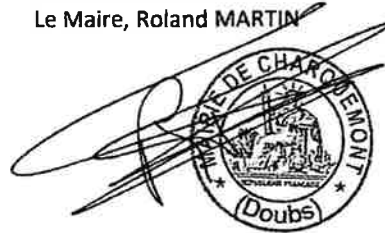
Le conseil communautaire de la CCPM réuni le 11 décembre 2025, a validé le règlement d'octroi et de versement des fonds de concours de la CCPM, issu du Pacte Fiscal et Financier 2026-2031, pour le compte de ses 42 communes membres.

M. le Maire ajoute que la commune de Charquemont pourra ainsi prétendre à un fond de concours de la CCPM d'un montant estimé de 126 921 €.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'attribution des fonds de concours de la CCPM et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260112-2026_03-DE

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 janvier 2026

Affichée le :

5 janvier 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, M. Philippe LOUVET, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, Mme Anne MAIRE, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Christelle MOUGIN qui donne procuration à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

M. Philippe LOUVET est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026.04
Débat d'orientations budgétaires 2026**

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 14 janvier 2026***

Publiée le 14 janvier 2026

M. le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est imposé aux départements depuis 1982, et depuis la loi du 6 février 1992 aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

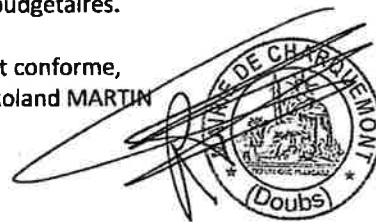
Même s'il n'est pas obligatoire pour la commune de Charquemont, le DOB est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante. Il permet notamment d'évaluer les recettes et dépenses de la collectivité, de déterminer l'équilibre financier, le niveau d'endettement et de programmer les futurs investissements.

Cette question ne demandant pas de vote, il est demandé simplement à l'assemblée de bien vouloir constater l'organisation de ce débat.

Cet exposé entendu, le conseil municipal engage le débat d'orientations budgétaires de l'année 2026 pour les budgets principal et bois de la collectivité avec à l'appui différents documents budgétaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE
le 14/01/2026**

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260112-2026_04-DE